

Publié le 16/10/09 | 8 Commentaires | Thématique : Enseignement

Faire de la Forêt de Fontainebleau le parc national de l'Ile-de-France



« Entre toutes, la forêt de Fontainebleau est un monument », écrivait Victor Hugo en 1874, résumant magnifiquement l'extraordinaire richesse culturelle et environnementale que représente ce massif forestier. Un siècle et demi plus tard, il est temps que la forêt de Fontainebleau accède à un statut à la hauteur de cette richesse. C'est pour cela que je souhaite lancer le débat sur la création du Parc national de Fontainebleau ».

Pourquoi un tel projet?

L'urgence écologique est la première des raisons. Depuis quelques années, les esprits ont changé, chacun a pris conscience de cette urgence, et les pouvoirs publics sont résolus à agir. Le massif de Fontainebleau est une richesse exceptionnelle que nous voulons préserver au mieux.

De plus, le statut de Parc national est un label de référence mondialement connu et reconnu. Grâce à lui, les plus beaux sites naturels de la planète bénéficient d'une visibilité accrue, avec toutes les conséquences que cela peut entraîner en termes d'impacts touristiques et économiques.

Qu'est-ce que cela va changer ?

Aujourd'hui, le massif est régi par la bagatelle de 6 dispositifs juridiques distincts (site naturel classé, réserve de biosphère, forêt de protection, classement parmi les sites du réseau Natura 2000, arrêté de biotope, inventaire de ZNIEFF). Le statut de Parc national permettrait de réunir tous les acteurs autour d'une seule et même table, afin de faire converger les volontés et les compétences pour assurer une gestion et une protection optimales. Ce statut permettrait aussi d'obtenir des moyens financiers supplémentaires. Toutefois, l'accession à ce statut ne signifie pas que l'on va mettre la forêt « sous cloche ». Depuis toujours, elle est un lieu de vie, un patrimoine collectif. Cela ne changera pas. Désormais, le statut de Parc national ne tourne plus le dos au développement économique et urbain. Lorsque l'on créera le Parc national, les communes membres et leurs partenaires élaboreront une charte dans laquelle elles définiront les modalités de protection qu'elles veulent appliquer au massif. Nous veillerons donc à protéger ce qui doit l'être, tout en favorisant le développement des loisirs durables et de l'économie verte sur l'ensemble du parc.

Pourquoi avons-nous toutes nos chances ?

Jusqu'à présent, le cadre juridique des parcs nationaux était très contraignant, ce qui a pu décourager les partisans de ce projet. Mais la loi de 2006 a changé la donne ; plus souple, elle offre un cadre idéal pour mener à bien cette démarche.

Qui plus est, dans la lignée du Grenelle de l'environnement, le projet de Grand Paris porte la vision d'une métropole « verte et bleue », caractérisée par un développement soutenu mais respectueux de la nature. Notre projet s'inscrit pleinement dans cette dynamique : demain, le massif de Fontainebleau sera le Parc national du Grand Paris, pôle d'excellence environnementale de la métropole francilienne.

Avec le Parc National de Fontainebleau, l'Ile-de-France aura sa « Silicon Valley » de l'économie verte.

C'est d'ailleurs dans cette perspective de valoriser le potentiel environnemental du territoire que la Ville de Fontainebleau anime depuis plusieurs mois un groupe de travail avec l'Insee, l'Ecole des Mines, le Laboratoire de Biologie Végétale et Seine-et-Marne Développement. La première action concrète de ce groupe de travail est le lancement, avec l'ARENE, d'une étude sur « Fontainebleau, ville post carbone ».

L'aventure ne fait que commencer, et nous aurons besoin de vous !